

HAQAA3

Projets de dissémination et de renforcement des capacités

Appel à propositions

HAQAA3 offre des subventions pour mettre en œuvre des projets de dissémination et de renforcement des capacités afin de renforcer la mise en œuvre du cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF).

L'appel est ouvert aux **participants ayant complété les formations HAQAA3 pour l'AQ interne et externe**. Il s'agit d'une occasion unique pour les diplômés de la formation (Ambassadeurs HAQAA3) de mettre en œuvre des activités qui facilitent le transfert et la multiplication des compétences et des connaissances dans leur contexte local, tout en bénéficiant d'un financement et d'un accompagnement dans le cadre de l'Initiative HAQAA3.

Date limite de dépôt des candidatures : Mercredi 30 avril 2025 (21h59 GMT / 23h59 CEST)

Date de début du projet : 1er août 2025

Fin de la mise en œuvre : 30 mars 2026

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

INDEX

PARTIE A : INFORMATIONS GENERALES SUR LES PROJETS DE DISSÉMINATION HAQAA3	3
1. Introduction	3
2. Objectifs généraux et période de mise en œuvre	3
3. Financement	4
4. Groupe cible éligible et candidats.....	4
5. Domaines/thèmes du projet.....	4
PARTIE B : LIGNES DIRECTRICES POUR LE FINANCEMENT	6
1. Activités.....	6
2. Forme de la subvention et principes de financement	6
2.1 Règles de financement/répartition forfaitaire des subventions	7
2.2 Modalités de paiement et rapports	9
2.3 Paiement final ou recouvrement du solde	9
PARTIE C : SOUTIEN AU PROJET.....	10
PARTIE D : INFORMATIONS POUR LES DEMANDEURS	10
1. Calendrier.....	10
2. Comment soumettre les projets	11
3. Sélection des projets de dissémination	12
3.1 Critères de sélection	12
Annexes :	12
PARTIE E : A propos de HAQAA	13

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

PARTIE A : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PROJETS DE DISSÉMINATION HAQAA3

1. Introduction

Dans le cadre des activités de HAQAA3, deux formations pour l'assurance qualité interne et deux formations pour l'assurance qualité externe ont eu lieu (formation AQI en 2024 et formation AQE en 2025). Les activités de formation du HAQAA3 ont généré des connaissances sur le PAQAF et l'ASG-QA en particulier, en tant qu'outils d'harmonisation dans le secteur de l'enseignement supérieur africain.

Le présent appel à propositions vise à soutenir les participants (ambassadeurs HAQAA) de ces formations en 2024 et 2025 pour appliquer et diffuser les connaissances acquises au profit de l'ensemble de la communauté africaine de l'enseignement supérieur, à soutenir les ambassadeurs HAQAA dans leur rôle de multiplicateurs dans la gestion de l'enseignement supérieur et à promouvoir la durabilité des formations HAQAA3.

Dans le cadre de cet appel à projets de dissémination et de renforcement des capacités, les participants des formations HAQAA3 AQI et AQE sont encouragés à soumettre des propositions de projets (de préférence conjointes) dans le domaine de l'assurance qualité visant à mettre en œuvre des activités (de formation) dans leur pays d'origine à l'intention des professionnels de l'enseignement supérieur, des gestionnaires et des parties prenantes qui n'ont pas participé aux cours de formation HAQAA3. Un projet national peut être mené dans le cadre d'un consortium composé d'un maximum de trois organisations/institutions. Toutefois, il convient de déterminer laquelle des trois organisations/institutions est le principal « candidat responsable » (et donc le partenaire contractuel) et laquelle est le principal coordinateur du projet.

2. Objectifs généraux et période de mise en œuvre

Les projets de dissémination visent à

1. Soutenir la dissémination et la multiplication des résultats de la formation à travers le continent, et multiplier les connaissances sur l'ASG-QA en particulier.
2. Encourager la collaboration entre les participants de la formation HAQAA3 sur l'AQI et à l'AQE, afin de renforcer l'interaction fructueuse entre les professionnels de l'AQI et de l'AQE, les deux étant essentiels à des systèmes d'AQ dynamiques.

La **période de mise en œuvre des projets est fixée du 1er août 2025 au 30 mars 2026** (et doit donc être réalisée dans un délai de huit mois).

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

3. Financement

Chaque projet sélectionné recevra un financement de l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD dans le cadre de l'initiative HAQAA3 financée par l'Union Européenne. Un montant maximum de **10 000 euros par projet** peut être demandé et approuvé. Un maximum de 12 projets peut être financé. La contribution de fonds/cofinancement de la part des autorités réglementaires nationales (agences / commissions / ministères d'assurance qualité) ou des établissements d'enseignement supérieur est fortement encouragée, mais n'est pas obligatoire.

4. Groupe cible éligible et candidats

Groupe cible : L'appel à propositions s'adresse uniquement aux **participants ayant complété les formations HAQAA3** (participants HAQAA3 à la formation AQE en 2025 et à la formation AQI en 2024).

Les projets de dissémination doivent être réalisés dans un délai de huit mois au niveau national, sous la direction d'un ou de plusieurs participants de la formation HAQAA3. **Les projets conjoints sont fortement encouragés** (collaborations entre les participants de l'IQA et de l'EQA)

Candidats : Le **candidat** au projet doit être une organisation/institution publique (agence nationale d'assurance qualité/ministère ou université) par laquelle le financement sera transféré.

Un/e participant/e ayant suivi avec succès la formation HAQAA3 doit être désigné comme **coordinateur/coordinatrice du projet**. Dans le cas de projets conjoints, il convient de préciser quelle organisation/institution assume la responsabilité globale de la mise en œuvre (dans le cas où il y a plus d'un coordinateur/d'une coordinatrice de projet). Un projet peut être réalisé dans le cadre d'un consortium composé de trois institutions au maximum. Toutefois, il convient de déterminer lequel des trois organismes est le principal demandeur responsable et coordinateur du projet (et donc partenaire contractuel).

Le coordinateur/la coordinatrice du projet sera chargé d'organiser toutes les activités du projet, de gérer le budget, de tenir un registre financier et de rendre compte de ses résultats et de sa viabilité.

Les propositions de projets soumises par des candidats individuels (pas une institution) ne peuvent pas être prises en considération.

5. Domaines/thèmes du projet

Les propositions de projet doivent porter sur un ou plusieurs des domaines thématiques suivants :

- L'ASG-AQ comme outil d'auto-évaluation institutionnelle/de préparation à l'accréditation/de renforcement de l'AQ institutionnelle
- L'ASG-QA comme outil pour la mise en place de systèmes nationaux d'assurance qualité, conformément aux normes continentales
- L'ASG-QA comme outil d'auto-évaluation des agences d'assurance qualité
- L'ASG-QA, un outil pour inspirer la réforme de l'AQ

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

- Les différents outils et lignes d'action du PAQAF, leurs implications pour le secteur de l'enseignement supérieur et leur application
- Coopération continentale en matière d'assurance qualité et d'accréditation
- Construire une culture de la qualité dans les universités et les systèmes
- Obligatoire : une activité de dissémination sur l'ASG-AQ comme outil de promotion et d'harmonisation de l'AQ sur le continent

De plus amples informations sur les projets de dissémination dans la deuxième phase de HAQAA sont disponibles ici : [Site des projets de diffusion HAQAA2 - HAQAA2](#)

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

PARTIE B : LIGNES DIRECTRICES POUR LE FINANCEMENT

Le financement des projets de dissémination HAQAA3 couvrira les coûts de mise en œuvre du projet, qui sera mené par un coordinateur/une coordinatrice de projet dans son pays.

1. Activités

Voici quelques types d'activités qui peuvent être financées :

- Événements et ateliers de renforcement des capacités/formation
- Publications/recherches relatives à la mise en œuvre des outils ASG-QA/PAQAF et à leur diffusion/mise en œuvre
- Dialogues, tables rondes et réunions politiques liés à la réforme de la politique de l'enseignement supérieur au niveau national ou régional et à la place de l'assurance qualité dans les systèmes d'enseignement supérieur.
- Exercices de « benchmarking » entre universités ou agences d'assurance qualité, à l'aide de l'ASG-QA
- Aligner les normes et lignes directrices nationales ou régionales avec les l'ASG-QA
- **Partie intégrante de l'activité sélectionnée : dissémination et multiplication de l'ASG-AQ en tant qu'outil de promotion et d'harmonisation de l'AQ sur le continent.**

2. Forme de la subvention et principes de financement

Le type de subvention pour les projets de dissémination qui seront attribués par l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD dans le cadre de l'initiative HAQAA3 financée par l'UE sera une **subvention forfaitaire**.

Le montant total de la subvention doit être réparti entre les différents lots de travaux et indiqué dans la ventilation forfaitaire. La répartition forfaitaire estimée indique les coûts estimés par lot de travaux qui seront financés par la subvention. Le projet et chaque lot de travaux doivent satisfaire aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité.

Un **préfinancement de 70 % du montant total** de la subvention sera versé au bénéficiaire dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la convention. L'objectif du préfinancement est de fournir aux bénéficiaires un fonds de roulement.

S'il est prouvé que les modules de travail ont été entièrement mis en œuvre, le DAAD financera les coûts correspondants à partir des fonds de l'UE jusqu'à concurrence du montant total de la subvention. Les transferts de parts forfaitaires entre les modules de travail sont possibles par le biais d'une demande de modification adressée à l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD.

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

Le terme "grant" dans le contrat fait référence au montant du financement qui peut être demandé à Office allemand d'échanges universitaires / DAAD.

La subvention offerte par l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD dans le cadre de l'initiative HAQAA3 financée par l'UE ne dépassera jamais le montant de la subvention demandée et dépendra du montant de la subvention demandée (jusqu'à un maximum de 10 000,00 euros) par le candidat, de l'éligibilité des lots de travaux et de la rentabilité du projet, ainsi que du budget total disponible pour les projets sélectionnés.

Les projets sélectionnés (bénéficiaires du financement) doivent prouver que le projet et tous les **modules de travail** ont été correctement mis en œuvre et que les **résultats ont été obtenus**. Cela signifie que les bénéficiaires disposent d'une certaine flexibilité dans la gestion des fonds octroyés pour couvrir les coûts nécessaires à la mise en œuvre du projet, une fois que les exigences, en termes de lots de travaux et de réalisations, sont remplies. Pour prouver la mise en œuvre des lots de travaux, des pièces justificatives pertinentes (listes de signatures des participants, photos, des protocoles de réunion, présentations, etc.). Toutefois, il n'est pas nécessaire de présenter des reçus ou des factures individuelles pour les coûts réels encourus.

2.1 Règles de financement/répartition forfaitaire des subventions

Le soutien financier aux projets de dissémination est basé sur une répartition forfaitaire qui indique le montant alloué à chaque module de travail.

Les projets peuvent engendrer toute une série de coûts, notamment des frais de personnel, des frais de gestion de projet, des honoraires pour les experts, des frais de déplacement, des frais de séjour (frais d'hébergement), des frais de diffusion de l'information, de publication, de traduction - voir la liste ci-dessous :

Coûts éligibles	Règle d'attribution	Exemples
Frais de personnel	Personnel effectuant des tâches directement nécessaires à la réalisation des objectifs du projet	Coûts de coordination Coûts de gestion Rémunération des experts
Frais de voyage	Frais de voyage du lieu d'origine au lieu de l'activité et retour (y compris les frais de visa et l'assurance obligatoire correspondante, l'assurance voyage et les frais d'annulation si cela est justifié).	Vols Frais de visa Assurance voyage

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

	Les activités et les voyages y afférents doivent être réalisés dans les pays concernés par le projet.	
Frais de subsistance pour l'hébergement et les transports locaux	Frais de subsistance, de logement, de transport local et public (bus et taxi), d'assurance maladie personnelle ou facultative.	Hébergement Transport local Repas
Coûts d'organisation	Coûts liés à l'organisation d'événements dans le cadre du projet.	Lieu Services de restauration Transport de groupes Matériel pour les ateliers/événements Frais d'interprétation
Autres coûts	Autres coûts non inclus dans les descriptions précédentes	Frais généraux (jusqu'à 5% de la subvention totale) Licences de logiciels pour les activités numériques (par exemple Zoom ou MS Teams) Frais bancaires Paquets de données Frais d'impression et de diffusion Frais de traduction de la publication

Note : Les coûts d'équipement ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à propositions.

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

2.2 Modalités de paiement et rapports

Pour recevoir le financement, une convention de subvention/contrat officielle doit être **signée par une personne autorisée au nom de l'institution** et de l'Office allemand d'échanges universitaires/DAAD. La convention de subvention/contrat ne peut pas être signée par un candidat individuel. Le contrat sera signé en anglais, avec une interprétation en français.

Les paiements suivants seront effectués au bénéficiaire :

Un préfinancement de 70 % du montant total de la subvention sera versé au bénéficiaire dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la convention.

L'objectif du préfinancement est de fournir aux bénéficiaires un fonds de roulement. Il reste la propriété de l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD jusqu'au paiement final.

Une fois le projet achevé, un rapport technique final accompagné de documents justificatifs doit être soumis. Le bénéficiaire doit le soumettre dans les 30 jours suivant la fin de la période de mise en œuvre. La fin de la période de mise en œuvre est fixée au 30 mars 2026 - date limite de soumission du rapport technique final : 30 avril 2026.

Le rapport technique final doit comprendre les éléments suivants :

- a. une vue d'ensemble des résultats, de leur exploitation et de leur diffusion
- b. les conclusions sur le projet, et
- c. l'impact du projet
- d. les documents justificatifs prouvant la mise en œuvre de chaque module de travail tel qu'il est décrit dans la proposition de projet

2.3 Paiement final ou recouvrement du solde

Avec le paiement du solde (paiement final - jusqu'à 30 % de la subvention totale), les parts forfaitaires restantes pour la mise en œuvre des lots de travaux réalisés dans le cadre du projet sont remboursées. Le paiement final dépend de l'étendue réelle de la mise en œuvre du projet et de ses lots de travaux. L'évaluation de la mise en œuvre des projets se fonde sur le rapport technique final et les documents justificatifs.

Le montant final de la subvention pour le projet sera calculé comme suit :

Les montants des parts forfaitaires pour les lots de travaux approuvés déclarés par le bénéficiaire sont additionnés. La subvention est réduite pour tous les projets qui n'ont pas été mis en œuvre ou qui n'ont pas été approuvés. Si un lot de travail n'est que partiellement réalisé, le DAAD réduira le montant de la subvention d'un montant proportionnel. Cette réduction sera documentée et communiquée avec une justification correspondante par l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD.

Si le solde est positif, il sera versé au bénéficiaire dans les 40 jours suivant la réception du rapport technique final.

Si le solde est négatif, il sera récupéré auprès du bénéficiaire.

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

PARTIE C : SOUTIEN AU PROJET

Les activités suivantes sont prévues pour soutenir les coordinateurs/les coordinatrices de projet et permettre une mise en œuvre réussie du projet :

- Réunion de lancement en ligne avec tous les projets sélectionnés et tous les coordinateurs/coordinatrices de projet (fin juillet/début août 2025)
- Atelier en face à face à Accra, Ghana (début septembre 2025) (un coordinateur/une coordinatrice par projet sera invité)
- Réunion en ligne / Sessions de suivi en janvier 2026
- Clôture : clôture virtuelle/événement de présentation mai/juin 2026

L'atelier à Accra sera organisé pour soutenir la mise en œuvre des projets. Une traduction anglais-français sera assurée. Une partie de l'atelier sera consacrée à des sessions sur la manière de mettre en œuvre les projets de dissémination, y compris les outils didactiques/enseignants pour l'éducation des adultes, la gestion de projet/changement et les éléments de « soft skills ». L'atelier proposera une formation pratique, des discussions avec des experts et des pairs. En outre, l'atelier permettra aux coordinateurs de projets de présenter leurs projets - un coordinateur/une coordinatrice par projet sera invité (les frais de déplacement et d'hébergement seront couverts par l'initiative HAQAA3).

PARTIE D : INFORMATIONS POUR LES DEMANDEURS

1. Calendrier

La **date limite** de soumission des propositions de projets est fixée au **30 avril 2025 à 21h59 GMT / 23h59 CEST**.

Nous encourageons les candidats intéressés à participer à une session d'information virtuelle aux dates suivantes :

- Session en français : Mercredi 12 mars de 15 - 16 heures GMT / 16 - 17 heures CET

Le Lien : [joindre la réunion](#)

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

Les projets de dissémination HAQAA3 débiteront par une réunion de lancement en ligne fin juillet/début août 2025, suivie d'un atelier en face à face en septembre à Accra, d'une réunion de suivi virtuelle en janvier 2026 et d'un événement virtuel de clôture/présentation en mai/juin 2026.

Le calendrier est le suivant :

11 mars 2025	Session d'information en ligne en anglais
12 mars 2025	Session d'information en ligne en français
30 avril 2025	Date limite de soumission
Mai/Juin 2025	Sélection des projets
1er août 2025	Démarrer les projets
Fin juillet/début août 2025 (à confirmer)	Réunion de lancement en ligne
Début septembre 2025 (à confirmer)	Atelier à Accra, Ghana
Janvier 2026 (à confirmer)	Enregistrement en ligne / Sessions de suivi
30 mars 2026	Fin des projets
Mai/Juin 2026 (à confirmer)	Clôture virtuelle/événement de présentation

2. Comment soumettre les projets

Pour postuler, le candidat doit remplir le formulaire de candidature et **télécharger les documents requis en ligne via Lime Suvey** <https://www.daad.de/surveys/788894?lang=fr>

La candidature / la proposition de projet (en anglais ou en français) doit être soumise en ligne jusqu'au **30 avril 2025 à 21h59 GMT / 23h59 CEST** au plus tard.

Pour être prises en considération, les **candidatures doivent comprendre**

- Formulaire de candidature en ligne (à remplir en ligne, voir l'exemple l'annexe 1)
- La répartition forfaitaire avec une vue d'ensemble des coûts indiqués et justifiés pour chaque lot de travail (à télécharger en format PDF, voir le modèle à l'annexe 2)
- Calendrier des activités du projet en PDF
- Curriculum Vitae du coordinateur du projet en PDF
- Certificat de formation HAQAA3 IQA ou EQA

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

- Lettre de soutien avec signature et cachet de l'organisation/institution (signée par une personne autorisée au nom de l'organisation/institution candidate) (et de l'organisation/institution partenaire (dans le cas de projets conjoints) démontrant un soutien fort au projet de dissémination et au coordinateur/coordinatrice de projet et faisant des déclarations sur ses propres contributions (le cas échéant). Voir modèle annexe 3)).
- Les candidats sont invités à soumettre des documents supplémentaires à l'appui de leur demande.

Les candidatures comportant des documents manquants ne seront pas prises en considération. Pour toute question concernant la candidature, veuillez contacter haqaa@daad.de

3. Sélection des projets de dissémination

Les candidatures sont examinées sur une base concurrentielle par un comité d'experts mis en place par l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD. Ce comité est composé du consortium de mise en œuvre de HAQAA3 (DAAD, ENQA, OBREAL et AAU) et des partenaires stratégiques de HAQAA3.

3.1 Critères de sélection

- Focus sur l'ASG-QA et le cadre et les outils du PAQAF
- Le projet répond à un besoin clairement décrit au niveau national
- Soit l'AQI et l'AQE sont traités, soit l'un d'entre eux l'est
- Le projet est rentable, bien conçu et réalisable en 8 mois
- Les mesures de durabilité ou de suivi sont abordées
- Le coordinateur/la coordinatrice est éligible et fait preuve d'engagement envers le réseau des ambassadeurs HAQAA et ses objectifs.
- Les candidatures conjointes (agences et universités ensemble) et le cofinancement par des organisations/institutions seront bénéfiques.

Le processus de sélection tiendra compte des critères de sélection (décrits ci-dessus) et garantira **un équilibre régional et linguistique**, un équilibre dans la prise en compte des besoins en matière d'AQI et d'AQE, ainsi qu'un équilibre entre les hommes et les femmes dans la coordination du projet.

Les résultats de la sélection seront communiqués fin juin 2025.

Annexes :

- Annexe I : Formulaire de candidature en ligne (exemple) - à remplir en ligne
- Annexe II : Budget/Répartition des montants forfaitaires (à télécharger en PDF)
- Annexe III : Lettre de soutien

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'Office allemand d'échanges universitaires / DAAD
haqaa@daad.de

PARTIE E : A propos de HAQAA

L'initiative "Harmonisation, assurance qualité et accréditation dans l'enseignement supérieur africain" (HAQAA) a été mise en place pour soutenir le développement d'un système harmonisé d'assurance qualité et d'accréditation au niveau institutionnel, national, régional et continental panafricain. Elle est financée par la Commission européenne dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-UE. La première phase (HAQAA1) a été mise en œuvre de 2015 à 2018. La deuxième phase - HAQAA 2 (2019 - 2022), a pour but d'exploiter, de développer et de promouvoir les résultats de HAQAA 1.

L'objectif général de l'initiative HAQAA3 est d'améliorer la qualité et l'harmonisation de l'enseignement supérieur africain et de soutenir l'employabilité et la mobilité des étudiants sur le continent. Les objectifs spécifiques sont de renforcer la culture de l'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur et la coordination interrégionale, de renforcer les capacités des agences d'assurance qualité à mettre en œuvre les normes et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité (ASG-QA), et de renforcer les capacités de l'UA à mettre en œuvre le cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF).

L'initiative HAQAA3 est mise en œuvre par OBREAL (chef de file du consortium), l'Association des universités africaines (AUA), l'Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) et l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD).

Pour plus d'informations, visitez le site web de HAQAA3 : [Home - HAQAA3](#)

De plus amples informations sur les projets de diffusion HAQAA précédents sont disponibles ici : [Projets de dissémination - HAQAA2](#)

Cette initiative est mise en œuvre au nom des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :